

## **CORONAVIRUS COVID-19**

# Protocole sanitaire relatif à la réouverture et au fonctionnement de la Piscine Municipale de Loriol sur Drôme

28 Mai 2020



## Préambule

Dans le cadre sanitaire actuel et afin de limiter le risque de transmission du virus Covid-19, des mesures de désinfection des établissements de bain doivent être impérativement accompagnées de règles strictes en matière d'hygiène, de comportement et de distanciation physique ainsi que d'une limitation de la capacité d'accueil des établissements.

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé et le Haut Conseil de Santé Publique.

## Consignes et recommandations sanitaires à mettre en œuvre avant (re)ouverture de l'établissement

### 1. Recommandations générales

- ➔ Etablir un protocole spécifique de nettoyage-désinfection des locaux et des équipements qui viendra en complément des protocoles de nettoyage-désinfection et règlements déjà existants.
- ➔ Définir un plan de circulation des usagers et du personnel et mettre en place la signalétique relative aux règles à respecter par les usagers en matière d'hygiène, gestes barrières et distanciation sociale à l'entrée de la piscine, dans les locaux sanitaires et à proximité des bassins.

### 2. Dispositions concernant le traitement de l'eau et la vidange des bassins

- ➔ Le recyclage de l'eau doit être assurée 24H/24H.
- ➔ L'état du média filtrant, des dispositifs d'injections des produits de traitement et la quantité du stock de réactifs, ainsi que leur date de péremption ont été vérifiées et aucune anomalie n'a été détectée.
- ➔ Le taux de chloration sera éventuellement augmenté pour être maintenu dans la fourchette haute des normes en vigueur.
- ➔ La vidange ainsi que le nettoyage et la désinfection des bassins et des pédiluves.
- ➔ L'auto surveillance de la qualité de l'eau sera effectuée 3 fois par jour et les résultats seront consignés dans le carnet sanitaire.

### 3. Nettoyage et désinfection des locaux

Une aération et le nettoyage pour une remise en propreté des locaux intérieurs et des espaces extérieurs seront réalisés selon le protocole habituel.



#### 4. Mesures de prévention du risque lié à la légionellose

Un test de détection à la légionellose sera effectué dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

#### 5. Aération-ventilation

Le bon fonctionnement des systèmes d'aération et de ventilation ont été vérifiés, sans aucune anomalie détectée.

### Consignes et recommandations sanitaires à mettre en œuvre pendant l'ouverture de l'établissement

#### 1. Recommandations générales

- Interdire l'accès aux personnes présentant des signes respiratoires et digestifs.
- Limiter la fréquentation de l'établissement en n'autorisant que les baigneurs et les accompagnateurs d'enfants en bas âge et de personnes handicapées. L'indice de fréquentation maximale étant réduit à 4m carré par maître-nageur, les locaux pourront accueillir 62 personnes au maximum.
- Le sens de circulation dans l'établissement, sur les plages et plaines extérieures sera signalé par des panneaux visibles et compréhensibles par tous.
- Le personnel de l'établissement veillera à la bonne application par les usagers des règles d'hygiène et de distanciation sociale imposées.
- Le service Enfance, vie scolaire et Sport s'assurera de transmettre le présent protocole et la date de réouverture de l'établissement à l'ARS ainsi qu'à la préfecture de la Drôme.

#### 2. Gestion des activités

- La pratique des jeux collectifs et sport de contact est interdite.
- Les activités d'aquagym et d'apprentissage de la natation sont possibles en effectifs limités respectant les règles de distanciation physique.



### 3. Mesures d'hygiène

- Application du protocole spécifique de nettoyage et de désinfection des locaux et des équipements après chaque cycle de passages des usagers. Mise en place de 3 cycles d'ouverture au public chacun suivi d'un cycle de nettoyage-désinfection d'une durée de 1h.

#### **LUNDI :**

- Cycle 1 OUVERTURE AU PUBLIC : 11h – 13h00
- Evacuation du bassin : 13h30
- Nettoyage-désinfection : 13h00-14h00
  
- Cycle 2 OUVERTURE AU PUBLIC : 14h00-16h00
- Evacuation du bassin : 16h30
- Nettoyage-désinfection : 16h00-17h00
  
- Cycle 3 OUVERTURE AU PUBLIC : 17h00-19h15
- Evacuation du bassin : 19h45
- Nettoyage-désinfection : 19h15-19h45

#### **MARDI/ MERCREDI/ JEUDI/ VENDREDI :**

- Cycle 1 OUVERTURE AU PUBLIC : 11h – 13h00
- Evacuation du bassin : 13h30
- Nettoyage-désinfection : 13h00-14h00
  
- Cycle 2 OUVERTURE AU PUBLIC : 14h00-16h00
- Evacuation du bassin : 16h30
- Nettoyage-désinfection : 16h00-17h00
  
- Cycle 3 OUVERTURE AU PUBLIC : 17h00-18h30
- Evacuation du bassin : 19h00
- Nettoyage-désinfection : 18h30-19h30

#### **SAMEDI :**

- Cycle 1 OUVERTURE AU PUBLIC : 11h – 13h00
- Evacuation du bassin : 13h30
- Nettoyage-désinfection : 13h00-14h00
  
- Cycle 2 OUVERTURE AU PUBLIC : 14h00-17h30
- Evacuation du bassin : 18h00
- Nettoyage-désinfection : 17h30-18h30



- Les casiers, l'usage des sèche-mains et sèche-cheveux ainsi que l'accès aux distributeurs à boissons/friandises et fontaines à eau seront condamnés.
- Les portes d'entrée seront maintenues ouvertes et des poubelles pour les dépôts de masques seront installées à la sortie des vestiaires.
- Le personnel de l'établissement sera équipé de solutions hydro alcooliques, de masques anti-projection et l'hôtesse de caisse devra favoriser le paiement sans contact.
- A l'entrée dans l'établissement, avant l'accueil en caisse : les usagers devront retirer leurs gants de protection éventuels et procéder au lavage des mains avec le gel hydro alcooliques.
- Avant l'accès au bassin, les usagers devront prendre une douche savonnée et emprunter le chemin balisé, aucun retour aux vestiaires n'est autorisé. L'accès aux toilettes se faisant par les vestiaires Hommes «direction la sortie».
- A la sortie des vestiaires les usagers devront retirer et jeter leur masque dans une poubelle prévue à cet effet.
- A l'exception du bonnet de bain et des lunettes de protection, l'apport de matériel extérieur (flotteurs, bouées, frites) est déconseillé.

#### 4. Gestion du public et règles de distanciation

- Des marquages permettant de neutraliser des sièges ou des bancs seront installés afin de conserver une distanciation sociale d'1 mètre au moins entre chaque usager. Les cabines individuelles de change seront privilégiées aux vestiaires collectifs (réservés aux groupes).
- La zone d'utilisation des sanitaires sera organisée de façon à ce que les règles d'hygiène et de distanciation sociale soient respectées par les usagers.

#### 5. Aération-ventilation

Les locaux seront aérées plusieurs fois par jour afin d'augmenter l'apport en air neuf.

Fait à Loriol, le 28/05/2020

